

# CENTRE MALVAU

*Centre de Soins de Suite et Réadaptation en Addictologie*

LIVRET D'ACCUEIL

DU PATIENT



Présentation  
générale

La vie au  
Centre  
Malvau

Règlement  
de la vie  
collective

Après votre  
sortie

Nos équipes

Votre séjour

Droits et  
information



Madame, Monsieur,

Ce livret a été rédigé par le personnel dans le but de vous présenter notre établissement et de vous permettre de vous intégrer le plus facilement possible à la prise en charge que nous vous proposons.

Nous vous souhaitons **la bienvenue** ainsi qu'un séjour réussi qui vous mènera vers votre objectif : « retrouver le chemin vers une liberté durable et sereine sans produit ».

Les principales règles de fonctionnement décrites dans ce document sont complétées par le règlement intérieur général.

Si vous souhaitez me rencontrer, il suffit de prendre un rendez-vous par l'intermédiaire de votre moniteur ou de votre infirmière.

Excellent séjour.

Catherine MARTIN  
Directrice



L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE DE L'ETABLISSEMENT EST :  
"LA SANTE DE LA FAMILLE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS"

Président : Monsieur Michel TABOULET  
190, avenue de Clichy - Bâtiment C  
75017 PARIS

Tél : 01 71 93 82 32 - Fax : 01 71 93 82 41  
[www.lasantedelafamille.fr](http://www.lasantedelafamille.fr)  
Email : [siege@lasantedelafamille.fr](mailto:siege@lasantedelafamille.fr)

*Ce livret d'accueil est régulièrement actualisé.  
Merci de faire remonter vos remarques au responsable Qualité.*

## SOMMAIRE

### Présentation générale

1. Situation géographique	5
2. Démarches administratives	7
3. La prise en charge durant votre séjour	8
a. Les consultations médicales	8
b. Le travail en atelier – les réunions de groupe	9
c. Les ateliers de création	9
d. L'hygiène de vie	10
e. Le suivi social	10
f. Une journée au Centre Malvau	11
g. Situation des services	12

### Nos équipes

1. L'équipe administrative	13
2. L'équipe médicale	13
3. L'équipe soignante	14
4. L'équipe logistique	15

### La vie au Centre MALVAU

1. Votre admission	16
2. Votre chambre	17
3. Les repas	17
4. Le linge	17
5. Le courrier	18
6. La télévision	18
7. Le téléphone, les téléphones portables	18
8. La bibliothèque	18
9. La cafétéria	19
10. Les visites	19
11. Les sorties thérapeutiques	20
12. Culte	20
13. A savoir	21

### Votre séjour

1. L'accueil administratif	23
2. Les infirmières	23
3. Informations générales	23
4. Le contrat thérapeutique	24
5. La préparation à la sortie	25

### Règlement de la vie collective 27

### Droits et informations du patient 28

### Après votre sortie 31

## 1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Ouvert depuis Mai 1962

**Le Centre MALVAU est un Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC)**

Proche de Tours en Indre et Loire à 1 heure de Paris via la gare Montparnasse et 2 heures via la gare d'Austerlitz, l'établissement est situé sur la commune d'Amboise, sur la rive gauche de la Loire, en direction de Blois, départementale 751, à environ 3 Kms de la gare.

Moyens d'accès : gare SNCF Amboise. Pas de bus, mais des taxis à toutes les arrivées de train.

Implanté sur une superficie de 15 hectares, le Centre MALVAU est constitué d'un ensemble de bâtiments :

- \* Le Château, qui abrite les services administratifs et médicaux, les services communs (cuisine et salle à manger), salle de jeux, de télé, et, pour une part, les chambres.
- \* L'Hermitage, annexe du Château, comportant principalement des chambres, des salles de jeux, de télé et des ateliers de création.
- \* Des bâtiments annexes, les ateliers, la lingerie sont distribués à l'intérieur d'un vaste parc, agréable et ombragé.



### La Santé de la Famille des Chemins de Fer Français

Association créée en 1896 et reconnue d'utilité publique en 1950, elle a pour but d'aider les personnes en difficulté avec l'alcool, et/ou d'autres psychotropes, et prévenir des risques grâce à l'expérience et la richesse d'hommes et de femmes dont nombre ont été confrontés et/ou, ont vécu eux-mêmes une addiction.

Son objectif prioritaire est l'accompagnement des personnes en difficulté pour les aider à retrouver la santé, leur identité, un système de valeurs et les soutenir, ainsi que leur entourage, dans cette démarche.

La deuxième finalité de l'association est la prévention : la richesse de notre expérience nous permet de participer à la prévention, en aidant toute personne à réfléchir sur sa relation avec l'alcool ou un autre produit, dans son environnement familial, social et professionnel. L'association est d'ailleurs organisme de formation.



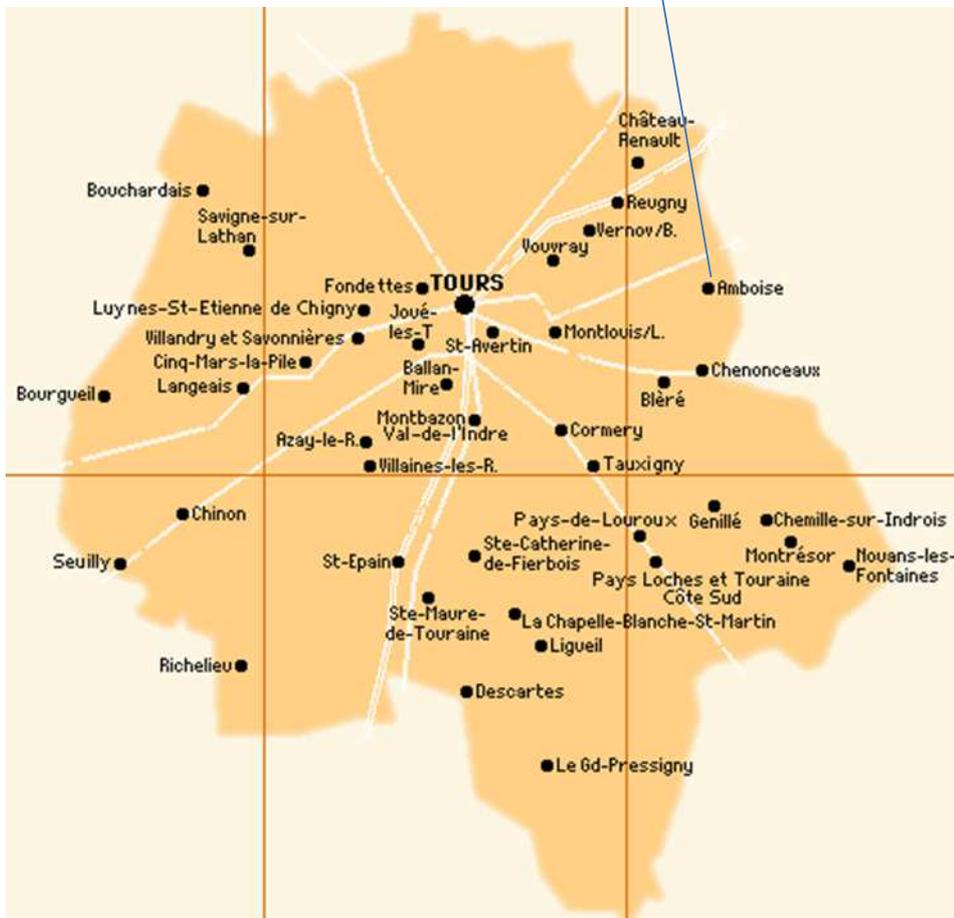
Vers POCE SUR CISSE  
Gare d'Amboise

Vers BLOIS



Vers TOURS

Centre-ville et  
Château d'Amboise



## 2. DEMARCHES ADMINISTRATIVES

### ◆ L'admission

L'admission est prononcée après examen d'un dossier d'admission à 2 volets (l'un médical, l'autre administratif) renseigné par votre médecin d'une part (ou le médecin de l'hôpital), et le service social d'autre part.

Ce dossier est à retourner à l'établissement, accompagné de la photocopie de la carte d'assuré social et de la mutuelle, ainsi qu'une lettre de motivation. L'anonymat peut être demandé.

### ◆ Prise en charge du Séjour :

#### **Le prix de journée est de 113.85 euros à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014**

L'établissement conventionné toutes caisses, reçoit des patients pour des séjours de de 6 semaines ou de trois mois, éventuellement modulables, avec prise en charge.

Le séjour est pris en charge :

- à 80% par la Sécurité sociale
  - à 20% (ticket modérateur) et le forfait journalier :
- soit par la mutuelle, (cependant certaines mutuelles demandent au patient de faire l'avance, remboursement sur facture acquittée)
  - soit par la C.M.U (selon les conditions prévues par la réglementation)
  - soit par l'intéressé lui-même (des plans de remboursement peuvent être établis avec l'établissement)
- Sur demande et selon les disponibilités, les patients pourront bénéficier d'une chambre particulière, avec un supplément journalier de **25€ ou 50€ par jour** Contactez votre mutuelle pour modalités de prise en charge.

### ◆ Sortie :

En fin de séjour, l'équipe pluridisciplinaire organise le suivi médico-psycho-social avec vous.

En cas de sortie anticipée ou disciplinaire après entretien avec le Directeur ou son représentant, puis le médecin, avec l'accord du patient, un accompagnement thérapeutique est prévu.



### 3. LA PRISE EN CHARGE DURANT VOTRE SEJOUR

La démarche volontaire de soin que vous avez engagée, confirmée par votre lettre de motivation est mise en œuvre par une psychothérapie adaptée comportant :

- Une remise en condition physique
- Des entretiens individuels et collectifs, des groupes de paroles
- Des d'activités dirigées en ateliers ayant pour but principal le retour à des habitudes et à l'hygiène de vie (rythme, horaires) et la réintégration dans un groupe de travail
- La participation aux activités du Club de loisirs et d'entraide.

Ce parcours thérapeutique se déroule sur une période modulable de 6 semaines ou de trois mois et nécessite un engagement à une abstinence totale de boissons alcoolisées et de substances psychoactives.

**Il s'agit d'une démarche volontaire** comme en atteste votre lettre de motivation.

Votre participation active favorisera et accélèrera le retour à l'équilibre et à la confiance en vous-même.

**Votre séjour sera ce que vous en ferez.**

Chaque patient arrivant dans l'établissement est accueilli par une équipe composée de salariés et de patients plus anciens, afin de le renseigner sur la vie quotidienne au Centre Malvau. Une visite de l'établissement est organisée le mercredi matin. S'ensuit la réunion des entrants qui présente le fonctionnement de l'établissement et les ateliers d'ergothérapie. Le patient choisit ensuite un groupe d'ergothérapie en fonction des places disponibles.

#### a. LES CONSULTATIONS MEDICALES

Le médecin-chef et les médecins généralistes reçoivent les malades régulièrement au cours du séjour et aussi fréquemment que nécessaire.

Votre traitement sera instauré avec les médecins et délivré à l'infirmerie. Nous vous demandons de nous remettre vos traitements personnels dès votre arrivée. Une vérification de vos affaires personnelles pourra être effectuée par l'équipe.

Une large place est faite à la psychothérapie individuelle et/ou de groupe, dans le but de favoriser la prise de conscience et la verbalisation des obstacles psychologiques rendant l'abstinence difficile pour vous, et, selon vos possibilités de commencer à les surmonter.

Le refus d'acceptation du traitement peut entraîner l'exclusion après information éclairée du patient.

Les médecins sont à votre disposition pour vous donner toutes les informations de santé.

L'établissement archive les dossiers selon les règles légales.

### b. LE TRAVAIL EN ATELIER – LES REUNIONS DE GROUPE

L'ensemble des patients de l'établissement est réparti en petits groupes appelés « Ateliers ».

Chaque groupe est encadré par un moniteur et une infirmière, qui sont les référents des patients durant son séjour.

Leur fonction essentielle est d'être à votre écoute, et de vous accompagner dans votre démarche de changement, au moyen d'activités partagées et d'échanges.

Des réunions de groupes sont organisées chaque semaine de façon à soutenir chacun dans sa réflexion personnelle.

Il est bien évident que le moniteur et l'infirmière vous aideront et doivent pour cela compter sur **votre participation active**.

Ces activités ont pour but de vous aider à retrouver ou à découvrir un mieux-être physique, psychologique, relationnel, dans le cadre d'un rythme de vie collective, équilibré et régulier. Ce rythme est ordonné par des règles que nous vous demandons de respecter pour le bien de tous. Ces activités sont encadrées par l'équipe éducative chargée de leur bon fonctionnement et de leur encadrement.

### c. LES ATELIERS DE CREATION (ou ateliers loisirs)

Il s'agit d'un temps d'enrichissement et d'épanouissement autant par les possibilités de création ou d'expression que vous y trouverez, que par la qualité de vie relationnelle simple et décontractée que vous pourrez y vivre.

Ces ateliers sont organisés les **mardis et jeudis de 16h30 à 18h (présence facultative)**, **et le vendredi après-midi (présence obligatoire)**. Ils sont organisés par le CLUB MALVAU, dont vous serez membre de droit tout au long de votre séjour (association Loi 1901).

**Le club thérapeutique** est une instance qui gère les loisirs des patients, notamment les différents ateliers créatifs.

-  Loisirs créatifs : peinture, dessin, mosaïque, pyrogravure, expression florale...
-  Code de la route
-  Cuir
-  Découpe sur bois
-  Expression théâtrale
-  Journal – initiation informatique
-  Sculpture sur bois
-  Sculpture sur pierre,

Ainsi que des activités sportives (marche, vélo, piscine).

Ces ateliers vous seront présentés au cours de la réunion des entrants.

#### d. L'HYGIENE DE VIE

Le bon maintien des fonctions essentielles de votre organisme est soutenu par une activité physique régulière.

L'éducateur sportif vous évaluera sur le plan physique la semaine de votre arrivée et à mi-séjour (pour les séjours de 3 mois). Il encadre également les cours collectifs de gymnastique (4 cours obligatoires).

**Dans votre intérêt et celui de votre entourage vous devez respecter les règles d'hygiène de vie exposées dans le règlement de fonctionnement.**

- ✓ Les objets de toilette (rasoirs, épilateurs, sèche-cheveux, brosse à dents, linge) sont strictement personnels et ne doivent pas être prêtés (interdiction absolue).
- ✓ La pratique de tatouage est interdite dans l'établissement.
- ✓ Les bottes et gants, remis à l'arrivée pour certains ateliers sont strictement personnels et ne doivent pas être échangés.
- ✓ En cas d'accident avec saignement, prévenir l'infirmerie.

#### e. LE SUIVI SOCIAL

**La Conseillère en économie sociale et familiale (CESF) assure les fonctions d'assistante sociale.**

Elle est à votre disposition pour vous aider dans les démarches administratives. Elle travaille en relation avec le moniteur et le référent du groupe.

**Elle est présente du lundi au jeudi.** Vous devez prendre rendez-vous pour la rencontrer après le rendez-vous systématique d'entrée.

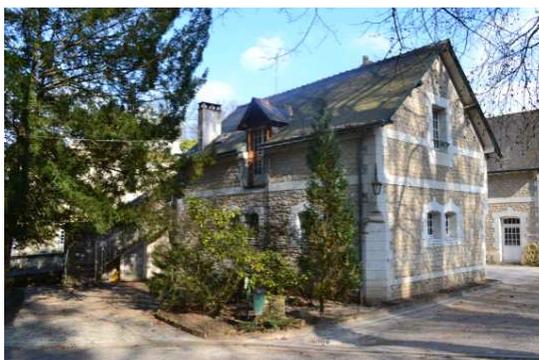
#### **Majeurs protégés :**

Durant le séjour, des contacts sont pris avec les services de tutelle.

#### **Réseaux :**

L'établissement travaille en réseau avec de très nombreuses associations dont les différents comités territoriaux de l'Association La Santé de la Famille.

Une liste des principaux mouvements d'entraide est à la disposition des patients qui le souhaitent. Cette liste est à retirer à l'accueil.



### f. UNE JOURNEE A MALVAU



07h30 à 08h00	Prise des médicaments
<b>08h00 (y compris samedi et dimanche)</b>	<b>Petit déjeuner</b>
08h30	Mise en tenue
08h45 à 11h30	Ateliers thérapeutiques ou consultations
11h30 – 12h	Prise des médicaments
<b>12h00</b>	<b>Déjeuner</b>
12h45 à 13h30	Temps libre
13h30 à 16h	Ateliers thérapeutiques ou consultations
16h30 à 18h (mardi et jeudi)	Activités club
18h00 à 18h45	Prise des médicaments
<b>18h45</b>	<b>Dîner</b>
19h45 à 22h00	Loisirs, jeux de société
A compter de 21h	Prise des médicaments du coucher
23h00	Coucher

Dans ces horaires sont incluses les visites médicales et les diverses réunions.

1 infirmière et 2 veilleurs assurent le service de nuit de 20h45 à 6h45.

**LA PONCTUALITE EST NECESSAIRE AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT ET AU BON DEROULEMENT DE VOTRE SEJOUR**



## g. SITUATION DES SERVICES



Le Château



Sas infirmier



Découpe sur bois et chalet



Serre et menuiserie



Lingerie



Annexes : bureaux

ENTREE DU CHÂTEAU 21 quai des Violettes

Un trombinoscope vous présente l'équipe au complet dans le hall du Château.



## 1. L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

<b>Directrice :</b>	Catherine MARTIN
<b>Adjoint de direction – Responsable qualité :</b>	Véronique MAZZOLENI
<b>Attaché administratif :</b>	Willy RAVELEAU
<b>3 collaboratrices :</b>	Assistante RH et finances Admissions Facturation



*Le secrétariat est ouvert aux patients du lundi au samedi de 11h30 à 12h.  
Accueil et standard : 9 ou 200*

Une astreinte administrative est organisée chaque semaine, 24h sur 24.



## 2. L'EQUIPE MEDICALE

*L'équipe médicale est à votre disposition pour vous offrir des soins de qualité et pour vous informer des éléments qui contribuent aux diagnostics, aux traitements et aux examens qui vous concernent.*

<b>Médecin chef addictologue :</b>	<b>Docteur Catherine BOURDIER</b>
<b>Médecins généralistes :</b>	Docteur Catherine MORIN Docteur Jean-Louis PERROTEL

**Le Docteur BOURDIER** consulte du lundi au vendredi, dans son cabinet situé au 1<sup>er</sup> étage du Château. Les consultations programmées sont obligatoires.

Le **Docteur MORIN**, généraliste, consulte à son cabinet situé à l'annexe (près de la Lingerie).

- Le lundi de 13h30 à 17h
- Du mardi au jeudi de 8h45 à 12h et de 13h à 16h45.

Le **Docteur PERROTEL alcoolologue**, généraliste, consulte à son cabinet situé à l'annexe (près de la Lingerie) :

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 13h30 à 15h30

**Vos familles peuvent prendre contact avec les médecins. N'hésitez pas à en parler aux infirmières et à participer à la réunion mensuelle, le samedi matin, destinée aux patients et à leurs proches (réunion des familles).**

Une astreinte médicale et des soins infirmiers sont assurés 24 h/24, tout au long de l'année.



### 3. L'EQUIPE SOIGNANTE

#### L'EQUIPE INFIRMIERE

*Tout au long de votre séjour, 24h/24, l'équipe infirmière est à votre écoute. Elle vous aide et vous assure les traitements, soins et rendez-vous nécessaires.*

#### **Responsable infirmier :**

**Virginie DESFOUGERES**

Equipe de jour :

6 infirmières

Equipe de nuit :

2 infirmières,

Se relaient par roulement 24h / 24.

#### **Fonctionnement pratique :**

Les consultations quotidiennes sont organisées à l'infirmierie. Une convocation individuelle est remise à chaque patient.

La distribution des médicaments se fait une 1/2 heure avant chaque repas, à l'infirmierie, devant l'infirmière.

Les soins se font le matin de 7h45 à 8h45 et le soir, si nécessaire, de 17h30 à 18h30.

**L'infirmierie est fermée aux heures de transmissions soit :**

**8h45 – 9h15, 13h15 – 13h45, 20h45 – 21h**

#### **En cas d'urgence :**

- N° de téléphone pour appeler les veilleurs :  
228 et 229 Hermitage  
212 et 227 Château
- N° de téléphone pour appeler l'infirmierie :  
213 et 227
- N° de téléphone pour appeler le Responsable infirmier et le Responsable éducatif  
217

1 sonnette est à votre disposition dans votre chambre

Au studio : utiliser le téléphone.

#### **La nuit :**

L'équipe de nuit est composée de :

- 1 veilleur dans chaque bâtiment
- 1 infirmière.





## L'ÉQUIPE EDUCATIVE

**Responsable éducatif :** Dominique CALLU

7 moniteurs et éducateurs.



L'Hermitage

### **Ateliers d'ergothérapie :**

- ☀ Château
- ☀ Hermitage
- ☀ Espaces verts
- ☀ Lingerie
- ☀ Peinture
- ☀ Potager.

Les ateliers fonctionnent du mardi matin au vendredi midi, de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 16h, et le vendredi matin de 8h45 à 11h30.

**La participation active à ces ateliers est obligatoire sauf exemption accordée par le service médical.**

La journée du lundi est réservée aux conférences d'éducation à la santé.

Le vendredi après-midi, les patients doivent s'inscrire à un atelier loisirs, qui se déroule de 13h30 à 16h.

**Le psychologue** est présent deux jours et demi par semaine, les mardi matin, mercredi et jeudi toute la journée. Il reçoit sur rendez-vous et à la demande des patients. Il anime aussi les réunions à thème et l'atelier mémoire.

**La Conseillère ESF** vous reçoit sur rendez-vous à son bureau situé à l'annexe (près de la Lingerie). Elle est présente du lundi au jeudi midi.

**L'éducateur sportif** est présent les mardi après-midi, jeudi matin et vendredi après-midi.

**La diététicienne** établit avec vous un menu adapté et en assure le suivi, sur prescription du médecin généraliste.

### **Les stagiaires**

Durant votre séjour, des stagiaires seront associés à votre prise en charge : étudiant(e)s en soins infirmiers, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, CESF, psychologues et autres spécialités. Vous pouvez refuser leur intervention à tout moment.



## **4. L'ÉQUIPE LOGISTIQUE**

Composée du service technique et du service d'entretien des locaux, l'équipe logistique participe à votre séjour par l'entretien des locaux à disposition.



## 1. VOTRE ADMISSION

L'admission se fait sur dossier complet comprenant trois parties :

- Administrative
- Médicale
- Sociale

Après accord des médecins et de la direction.

**Nous vous demandons d'arriver à l'heure fixée afin que nous puissions vous prendre en charge selon notre organisation (dès 9h le matin – maximum 11h).**

### Documents à fournir :

- Lettre de motivation,
- Photocopie de l'attestation mentionnant les droits à l'assurance maladie (**Carte Vitale à fournir à l'admission**)
- Photocopie de la carte mutuelle,
- Photocopie de votre pièce d'identité,
- Adresse et numéro de téléphone de la caisse d'assurance maladie et, si besoin, les coordonnées de la mutuelle,
- Engagement de paiement du forfait journalier et du ticket modérateur,
- Prise en charge délivrée par le centre de sécurité sociale s'il ne s'agit pas d'un transfert.

**Identitovigilance** : Nous vous demandons de présenter une pièce d'identité lors de votre admission. Cette mesure vise à garantir une identification fiable et unique de votre identité à toutes les étapes de votre prise en charge. L'objectif étant d'améliorer la sécurité en minimisant le risque d'erreur médicale associée à une mauvaise identification. C'est la raison pour laquelle une photo, prise à votre admission, est rattachée à votre dossier patient informatisé.

## IMPORTANT... IMPORTANT... IMPORTANT... IMPORTANT... IMPORTANT... IMPORTANT... IMPORTANT...

Nous vous demandons d'être particulièrement attentif au fait que ces documents soient encore **valides et qu'ils couvrent bien l'ensemble du séjour**.

Dans l'éventualité d'un refus de prise en charge par vos diverses caisses d'assurances, vous seriez dans l'obligation de régler vous-même le montant de votre séjour restant dû.

Il est donc très **important de vérifier la régularité de vos attestations avant votre admission**. N'hésitez pas à vous faire aider, en cas de besoin, à prendre un avis soit auprès de vos correspondants habituels, d'une assistante sociale ou auprès de notre secrétariat.

Vous pouvez, selon les cas précités, être amené(e) à payer le forfait journalier (actuellement 18 € par jour) et/ou le ticket modérateur qui correspond à 20% du prix de journée du service concerné (prix de journée affichés au bureau des admissions).

**Nous vous informons** qu'il est impératif qu'à votre sortie vous soyez à jour des paiements envers l'établissement afin d'éviter que le Centre MALVAU ne mette en œuvre la procédure de recouvrement des contentieux.

## 2. VOTRE CHAMBRE

En fonction de la prise en charge par votre mutuelle, lors de votre admission, vous serez accueilli(e) dans une chambre individuelle ou à 2 lits. Les chambres individuelles seront affectées dans la limite de nos possibilités.

Il est interdit :

- d'introduire et de stocker des denrées alimentaires dans les chambres
- de brancher des appareils électriques divers autres que les postes de radio ou les rasoirs électriques / épilateurs, sèche-cheveux ou chargeur de téléphone portable.

## 3. LES REPAS

Les menus équilibrés sont élaborés selon un plan alimentaire et en collaboration avec la diététicienne.

Nous vous invitons à vous présenter en tenue correcte à la salle à manger. (Les robes de chambre sont interdites).

### ***Commission restauration :***

***Vous pouvez participer à la commission restauration sur demande auprès du Chef en cuisines.***

## 4. LE LINGE

La lingerie est à votre disposition pour laver votre linge. Un sac pour le linge à laver vous est remis à votre arrivée et votre linge est identifié.

**Vous pouvez faire le choix de faire entretenir votre linge à l'extérieur.**

Nous vous rappelons que le linge ne peut être lavé et séché dans les chambres.

Vêtements fragiles : dans le sac à linge, il y a un filet pour vêtements fragiles.

- ▶ Le dépôt du **linge sale** s'effectue le lundi matin dès 8h30.
- ▶ Retrait du **linge propre** le vendredi à 11h30, à la lingerie.

Des couvertures supplémentaires ou des oreillers peuvent être demandés auprès de l'équipe ménage.

### **Changement des draps :**

- ▶ Le mardi matin, une semaine sur deux.

- ▶ Suivant la nature des activités qui vous seront proposées **la lingerie vous prête et entretient durant votre séjour des vêtements appropriés (bleus de travail)** que vous devez restituer la veille de votre sortie.

Ils sont lavés une fois par semaine.



## 5. LE COURRIER

**Vous pouvez recevoir**, si vous le désirez, du courrier à l'adresse suivante :

**M.Mme (votre nom)  
Centre MALVAU  
21 quai des Violettes  
37400 AMBOISE**

Le départ du courrier, affranchi par vos soins, est assuré chaque jour, du lundi au samedi.

Une boîte aux lettres est installée dans le hall du Château.

**Le secrétariat est habilité à expédier ou recevoir vos lettres recommandées et mandats dont il vous assure le versement.**

Le courrier est distribué à 11H30, du lundi au samedi, par le secrétariat (affiche dans le hall).



## 6. LA TELEVISION

Des salles de télévision donnant accès aux chaînes de la TNT sont à votre disposition au Château et à l'Hermitage. Toute programmation nécessitant un report de l'heure du coucher ou sur grand écran doit demeurer exceptionnelle et avoir été autorisée par la direction. Le programme TV est établi chaque semaine le mardi à 11h30.



## 7. LE TELEPHONE, LES PORTABLES

Vous pouvez vous faire appeler en dehors des activités jusqu'à 21h00 et aux moments des repas.

Des téléphones sont à votre disposition dans les bâtiments afin que vous puissiez y prendre les appels extérieurs.

L'établissement est équipé de cabines téléphoniques à cartes (Château et Hermitage).

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les soins, les repas, les activités, de 21h30 à 8h00 et de façon générale, à chaque fois que cela est susceptible de gêner le service ou les activités de groupe.

### **ATTENTION :**



*Il est interdit d'utiliser son téléphone portable en cas d'orage car cela présente le risque d'attirer la foudre.*



## 8. LA BIBLIOTHEQUE

Située au Château et à l'Hermitage, les prêts ont lieu du lundi au vendredi. Un(e) patient(e) volontaire est responsable de la gestion.

La bibliothèque possède tous types de lectures.

Une caution d'un euro symbolique vous sera demandée.

### **LE GRAFF'ITIS**

*Journal publié au sein du Centre Malvau ;  
Personne hospitalisée, entourage, ancien patient, personnel ou sympathisant...  
n'hésitez pas à écrire et pensez à le lire !*



## 9. LA CAFETERIA

*Mise à disposition des distributeurs de boissons et du bar sans alcool par le Club Malvau.*

- ▶ Des distributeurs de boissons sont à votre disposition au Château et à l'Hermitage.
- ▶ Le bar vous propose des boissons sans alcool et des glaces. Les tickets sont à retirer auprès du secrétariat aux heures d'ouverture.
- ▶ Vous pouvez également utiliser les fontaines à eau.
- ▶ Il est formellement interdit de posséder des cafetières, bouilloires ou autres appareils électriques dans les chambres.
- ▶ A proximité de la cafétéria se trouve la véranda qui est équipée d'un billard.



## 10. LES VISITES

Sous votre responsabilité, vos parents et amis sont les bienvenus. Nous savons que leur présence est un soutien, un réconfort et une aide pour votre guérison.

Tous les mineurs doivent rester accompagnés, ils ne doivent pas être seuls dans l'institution. Pendant le temps de visite les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

### HORAIRES DES VISITES AUTORISEES

*Il n'y a pas de visite en semaine (sauf autorisation exceptionnelle).*

**Les visites ont lieu les samedis et dimanches de 9h à 21h. Les visiteurs sont invités à se présenter à l'infirmier.**

Vos invités peuvent déjeuner ou dîner sur inscription préalable auprès du secrétariat **(10€ pour les adultes, 5€ pour les moins de 12 ans).**

**Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement. Merci de bien vouloir en informer vos visiteurs.**

### LA CONCIERGERIE

Il vous est possible de réserver 2 nuits consécutives l'appartement d'hébergement destiné aux familles.

Renseignements et réservation au secrétariat après avoir effectué la demande auprès du responsable infirmier.

Le prix est de 20 € par nuit comprenant l'hébergement et le petit déjeuner.

Les déjeuners et dîners sont en sus. Toute réservation devra être faite avant le jeudi midi (avec règlement). En cas de désistement au-delà, aucun remboursement ne sera effectué.

Dans tous les cas, il convient de respecter les panneaux de circulation, les règles d'hygiène et de sécurité, le repos des personnes hospitalisées et la nécessaire tranquillité des lieux.

### ACCUEIL ET INFORMATION DE VOTRE ENTOURAGE

**Votre entourage, vos proches peuvent, avec votre accord, être reçus** en votre présence, par votre médecin ou l'équipe.

**Des réunions mensuelles sont organisées** le samedi à 10h.

Pour s'informer des dates de ces réunions, il convient de **consulter le panneau d'information** situé à la Cafétéria ou sur la TV « info Malvau » dans le hall d'entrée du Château. Il est indispensable de prévenir de tout désistement.

Un questionnaire de satisfaction « entourage » est à votre disposition à l'infirmierie. Rempli par vos visiteurs, ce document nous permettra de mesurer leur accueil.



## 11. LES SORTIES THERAPEUTIQUES

### LES SORTIES EN VILLE : (à compter du 8<sup>ème</sup> jour de présence)

-  **Samedi et dimanche de 8h30 à 11h30 et 13h à 18h.**
-  **Les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> week-ends**, les patients doivent revenir déjeuner à Malvau le samedi et le dimanche.
-  **Dès le 4<sup>ème</sup> week-end**, les repas du midi peuvent être pris à l'extérieur sous réserve que vous en ayez reçu l'avis favorable de l'équipe.

**Les demandes doivent être effectuées avant le mercredi soir auprès du moniteur.**

### Quotidiennes de 16h15 à 18h sauf le mardi

Les autorisations de sortie en ville sont délivrées par un moniteur ou une infirmière, dans le hall du Château, aux heures indiquées ci-dessus. Chaque patient doit signer le registre des sorties au départ et **dès son retour**.

**Tout retard pourra être sanctionné.**

Les contrôles éthylotest sont pratiqués à chaque retour de permission.

Des contrôles urinaires de toxiques peuvent être demandés par les médecins.

**Il est interdit de conduire un véhicule à moteur, ou un vélo**, pendant la durée de séjour y compris pendant les sorties.

### LES SORTIES THERAPEUTIQUES DE WEEK-END : (à compter du 4<sup>ème</sup> week-end)

Durant les trois mois de séjour, **les patients peuvent disposer de 3 fois 48h en sortie thérapeutique, au maximum**. Aucune permission ne peut excéder 48h sous peine d'exclusion (il sera demandé un justificatif en cas de retard).

**Les demandes de sortie exceptionnelle devront être soumises à l'équipe et au Directeur.**

Ces sorties thérapeutiques ont pour but de retrouver son milieu habituel :

- familial
- professionnel
- social...

**Elles doivent couvrir un jour de week-end et ne peuvent être prises le week-end précédent la sortie définitive.**

Le départ peut s'effectuer le matin à partir de 8h30 (sauf autorisation exceptionnelle par la Direction).

Les demandes de sorties thérapeutiques doivent être impérativement déposées et signées, par le moniteur ou l'infirmière, **avant le mercredi soir**. Elles sont validées par le médecin le jeudi matin.

Chaque patient doit signer le registre des sorties au moment de son départ et **dès son retour. Il lui est remis, au moment du départ, une autorisation écrite de sortie, et une enveloppe contenant le traitement pour la durée de la sortie.**

Les sorties thérapeutiques **sont organisées et discutées** entre le patient et les référents du groupe (moniteur et infirmière). Toutefois, en cas de difficultés lors de la sortie thérapeutique, le patient est invité à contacter le Centre et / ou à rentrer prématurément.



## 12. CULTE

Le respect de la liberté de conscience constitue une règle fondamentale.

Vous pouvez au cours de votre séjour, dans le cadre des horaires de visites, recevoir un ministre du culte de votre confession.

Si votre état de santé le permet, et dans le respect des autorisations de sorties thérapeutiques, vous pouvez participer aux offices du secteur. Une liste est affichée dans le hall du Château.



## 13. A SAVOIR...

**TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS :** Le Centre MALVAU pratique le tri sélectif des déchets et, dès lors, nous vous demandons de respecter les codes couleurs des sacs dédiés.

Les déchets type pansement et linge souillé suivent un circuit particulier. Dans ce cas, nous vous demandons de vous adresser aux infirmières.

**ENTRETIEN ET MAINTENANCE :** Afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, le meilleur niveau de propreté et le règlement des problèmes techniques courants, ces services se mobilisent chaque jour. En cas de besoin urgent, vous pouvez solliciter leur intervention par l'intermédiaire de la direction.

**EN CAS DE RE-ALCOOLISATION** qui traduit le mal être et/ou les difficultés, nous engageons le malade à échanger avec les soignants auprès desquels il trouvera de l'aide, éventuellement à téléphoner depuis le lieu de permission.

Vous ne serez pas autorisé à sortir dans la semaine qui suit cette ré-alcoolisation (mesure de protection envers le produit) et les nouvelles sorties seront soumises à l'accord des médecins et de l'équipe soignante.

### **RUPTURE DU CONTRAT de soin - SORTIE DISCIPLINAIRE :**

- 
**Toute introduction ou consommation d'alcool, de drogues, notamment le cannabis ou de médicaments dans l'Etablissement entraînent l'exclusion.**

Par ailleurs, au titre de l'aide, il est hautement recommandé d'avertir les soignants lorsque l'on est témoin de la rechute d'un patient.

- 
**Tout acte de violence (physique ou verbale) ou de vol** qui pourra, selon le cas, être assorti d'un dépôt de plainte, entraînera une sortie disciplinaire.
- 
**D'une façon générale, le harcèlement sexuel ou moral, tout propos raciste, homophobe, sexiste ainsi que tout comportement vis à vis d'autrui susceptible d'atteindre sa dignité, de troubler le bon fonctionnement du Centre et les activités thérapeutiques qui y sont exercées seront sanctionnés, sans**

préjudice des actions légales pouvant être engagées.

- 
**Selon la législation en vigueur, le non-respect des zones "non-fumeurs" entraîne une sortie disciplinaire.**

Le tabac est un toxique dont l'usage n'est que toléré au Centre MALVAU.

Vous ne pouvez fumer qu'à l'**extérieur**, à distance des entrées des bâtiments, en prenant les précautions d'usage sur le plan de la sécurité. L'abri kiosque est dédié aux fumeurs.

Par principe de précaution vis-à-vis des non-fumeurs, l'usage de la **cigarette électronique est interdite** dans l'établissement selon les mêmes modalités que la cigarette.

- 
 Il est interdit de consommer des boissons dites "sans alcool" qui contiennent en réalité par litre jusqu'à 1% d'alcool.

**LE CONTROLE D'ALCOOLEMIE :** fréquemment utilisé, l'éthylotest mesure le taux d'alcool dans le sang par l'analyse de l'air expiré

Le contrôle éthylotest est un moyen de vérifier l'abstinence. Cette contrainte s'impose comme un soutien individuel et institutionnel propre à aider la personne et l'Institution à assumer ses responsabilités. Il s'agit d'un soin.

L'éthylotest peut être pratiqué de façon aléatoire. Chaque membre de l'équipe est habilité à utiliser l'éthylotest.

**INCENDIE ET SECURITE :** outre l'application stricte des consignes (interdiction de fumer, d'utiliser des appareils électriques non autorisés), il vous est demandé :

- \* de repérer l'emplacement des issues de secours, des extincteurs
- \* de prévenir le personnel présent, pour toute anomalie et surtout le déclenchement des alarmes incendie.

\* **En cas de déclenchement de l'alarme incendie : se rassembler sur la pelouse du Château et dans le jardin de l'Hermitage.**

Tout accident avec saignement doit être immédiatement signalé au moniteur puis à l'infirmière.

Nous vous rappelons que le port d'armes en tout genre n'est pas autorisé.



**ARGENT ET VALEURS :** Nous vous demandons de ne pas avoir d'objets de valeur dans l'établissement.

*Le Centre n'est pas responsable des pertes ou vols de matériel (téléphones portables, appareils radio, photos, ordinateurs, instruments de musique, etc.) objets ou valeurs.*

Vous devez déposer vos valeurs telles que les espèces, chèquiers ou cartes bancaires au **coffre** au bureau des admissions : tous les jours ouvrables, entre 11h30 et 12h00 (mêmes horaires pour le retrait).

## DROIT A L'IMAGE

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.



Atelier créatif : sculpture sur bois

## 1. L'ACCUEIL ADMINISTRATIF

**A votre arrivée, vous êtes pris en charge par les patient(e)s d'accueil et le moniteur de l'atelier. Vous serez accompagné(e) à l'infirmierie puis au secrétariat pour y effectuer les formalités d'admission.**

L'établissement ne dispose pas de service d'accueil d'urgence.

**Pensez à envoyer vos bulletins de situation dès votre arrivée**, puis tous les 15 jours, afin de les retourner à votre centre de sécurité sociale et à votre employeur ou à Pôle-emploi.

Retirez ce bulletin au bureau des admissions entre 11h30 et 12h. De même, renseignez-vous pour toute autre démarche administrative comme les dépôts d'argent au coffre, les versements d'argent ou les règlements.

***Merci de signaler si vous êtes protégé(e) par une mesure de tutelle ou de curatelle.***

Les **patient(e)s** d'accueil vous feront découvrir le Centre et vous accompagneront pour vous présenter

- ▶ votre chambre,
- ▶ les différents bâtiments,
- ▶ les ateliers d'ergothérapie,
- ▶ les ateliers loisirs,
- ▶ le service social...

## 2. LES INFIRMIERES

Une infirmière vous reçoit le jour de l'entrée pour l'entretien d'accueil. Le suivi de votre projet de soin est effectué par vos référents, infirmière et moniteur du groupe.

**Tous les médicaments doivent être remis aux infirmières** dès l'entrée dans l'établissement. Pendant votre séjour, les médicaments doivent impérativement être pris à l'infirmierie. Les traitements de nuit sont distribués au Château puis à l'Hermitage par l'infirmier (ère) de nuit.

### **IMPORTANT**

***Merci de nous fournir les documents médicaux les plus récents que vous possédez : analyses, radiographies, ordonnances, carnet de santé, carte de groupe sanguin ainsi que les médicaments de votre traitement en cours.***

## 3. INFORMATIONS GENERALES

Un médecin généraliste référent vous reçoit et accompagne votre démarche de soins. Il élabore avec vous votre projet thérapeutique.

**LE RISQUE TABAGIQUE :** Une évaluation des risques liés à votre éventuelle consommation de tabac vous est proposée par l'équipe. Un groupe de paroles tabac est organisé chaque jeudi à 16h.

**LA LUTTE CONTRE LA DOULEUR :** L'équipe soignante s'engage à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles. La douleur n'est pas une fatalité, elle se prévient et se traite. Avoir moins mal, ne plus avoir mal, c'est possible. N'hésitez pas à en parler avec votre médecin référent.

### **LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES**

Ce comité est composé de membres du personnel médical, soignant, administratif et des représentants des usagers. Il a pour fonctions, en association avec l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH), la surveillance des infections liées aux soins, la rédaction de protocoles d'hygiène, l'évaluation et l'observance de ces protocoles, la sécurité des patients et du personnel.

**En 2012, l'établissement a été classé A.**



## 4. LE CONTRAT THERAPEUTIQUE

*Vous avez choisi de vous faire soigner pour un problème d'addiction. Le meilleur moyen que nous vous proposons, pour recouvrer une meilleure qualité de vie, est d'être abstinent. Cette démarche se construit, elle ne se fera pas sans de profonds changements et une réorientation de vos modes de vie. Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche de soins.*

**LA DUREE DU SÉJOUR :** Le séjour est établi sur la base de **6 semaines ou de 3 mois**. C'est sur cette base que s'effectue l'admission.

**PARTICIPATION AUX SOINS :** L'essentiel du retour de votre équilibre repose sur la restauration de la qualité de votre relation avec vous-même et avec les autres et nous vous invitons à vous concentrer sur les objectifs que nous vous aiderons à vous fixer.

Afin que vous preniez soin de vous, **nous vous demandons d'être présent(e) dans les groupes et réunions** qui font partie de notre programme et n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec des membres de l'équipe soignante.

**CONTROLE DE L'ALCOOLÉMIE ET DES TOXIQUES :** En souhaitant être admis(e) au Centre MALVAU, vous vous engagez dans une démarche pour sortir de vos problèmes d'addiction.

Un contrôle d'alcoolémie ou une recherche urinaire ou sanguine de toxiques peut vous être demandé à tout moment. Un refus de votre part signifie que vous n'acceptez plus une **des modalités d'évaluation** mises en œuvre dans l'établissement et peut entraîner une décision de sortie de l'établissement.

**LES REALCOOLISATIONS :** Une réalcoolisation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement lors de sorties thérapeutiques peut parfois arriver. Elle donnera lieu à une réactualisation du contrat thérapeutique par l'équipe soignante qui pourra suspendre les sorties thérapeutiques jusqu'à votre rétablissement. En cas de difficultés rencontrées face à l'alcool ou d'envie d'alcool et/ou d'autres produits, nous vous invitons à en parler avec le personnel de l'équipe soignante.

Toute consommation d'alcool et/ou d'autre toxique est strictement interdite. En cas de consommation dans l'établissement vous devez vous conformer aux instructions du personnel.

*Au cours de votre séjour, nous vous proposons des réunions d'information sur les dépendances, les différents produits psychoactifs (alcool et autres substances, dépendances comportementales) ainsi que des groupes de parole animés par différents membres de l'équipe.*

### EVALUATION DU CONTRAT THERAPEUTIQUE :

Ce contrat est régulièrement évalué par l'équipe soignante avec votre coopération, et notamment, lors des réunions de synthèse.

Les sorties thérapeutiques le week-end et/ou en semaine font partie des soins, c'est un moment d'évaluation.

Vous devez impérativement respecter les horaires de départ et de retour de ces sorties, vous devez vous présenter à l'infirmerie.

Une évaluation de votre sortie sera faite avec l'infirmière ou le moniteur, à votre retour. Un alcootest sera effectué.

Si vous souhaitez annuler une sortie accordée ou avancer votre retour, vous devez en informer l'équipe afin que votre suivi soit assuré et de vous permettre d'être prévu aux prestations de l'établissement (restauration, loisirs...).

**5€ vous seront demandés pour tout repas annulé ou ajouté en dehors des délais prévus pour les demandes de sortie (jeudi avant 9h).**

**VOS EFFETS PERSONNELS :** avant votre installation dans votre chambre, **il pourra être effectué un contrôle de vos effets personnels.** Cette démarche vise à vous protéger.



## 5. LA PRÉPARATION A LA SORTIE

Cette préparation **s'effectue tout au long de votre hospitalisation** et vous en êtes le directeur principal. Pour vous aider, l'équipe soignante est à votre disposition. Des sorties sont autorisées. Des réunions de préparation sont organisées et des rencontres avec différents mouvements d'entraide vous sont proposées.

**MOUVEMENTS D'ENTRAIDE :** Des rencontres ont lieu régulièrement et peuvent être organisées à votre demande.

Une réunion d'information trimestrielle est organisée. **Les permanences sont signifiées sur le tableau d'affichage** situé près de l'infirmerie.

Il est important que vous mettiez à profit votre séjour pour les rencontrer. Après votre départ, ils pourront, si vous le souhaitez, vous aider à maintenir votre abstinence et cela vous permettra également de venir en aide à d'autres personnes en difficulté avec l'alcool ou un autre produit.

Vous trouverez leurs coordonnées nationales à la fin de ce livret.

**L'INTERRUPTION DU SEJOUR DANS L'ETABLISSEMENT :** Le directeur, son adjoint ou un médecin peuvent prononcer une interruption du séjour ou une orientation appropriée, en cas de besoin et/ou de non-respect des éléments énoncés dans ce livret d'accueil.

A chaque fois que cela sera possible afin que vous puissiez être associé(e) à la décision, un entretien vous sera accordé.

Quand nous prenons la décision d'interrompre votre séjour et/ou d'une orientation, nous le faisons dans l'intérêt général de vous-même et de l'établissement. Dans tous les cas, nous vous invitons, si vous le souhaitez, à poursuivre votre participation aux soins et nous sommes à votre disposition pour vous aider dans votre démarche et vous proposer des orientations possibles.

Dans l'avenir, selon vos motivations et l'analyse que vous faites des événements qui ont conduit à l'interruption de votre séjour, nous pourrions **éventuellement** étudier votre réadmission.

### VOTRE SORTIE DE L'ETABLISSEMENT :

La chambre devra être libérée pour 9h. Une ordonnance vous sera remise en cas de poursuite de votre traitement. Les formalités concernant votre sortie vous seront précisées par le personnel soignant.

**Nous vous demandons de passer au bureau des admissions afin de régulariser votre dossier.**

A votre départ, quelle que soit la modalité de sortie, vous devez vous organiser pour emporter **tous vos effets personnels**. Il nous est impossible de stocker durablement des affaires d'anciens patients et dès lors, tout effet personnel non réclamé après **un an et un jour** ne sera plus gardé.

**VOUS SOUHAITEZ INTERROMPRE VOTRE SEJOUR :** Vous pouvez à tout moment interrompre votre séjour. Il vous est demandé dans ce cas de nous en informer le plus tôt possible et de rencontrer un médecin. **La sortie devra s'effectuer un MARDI (sauf raison exceptionnelle).**

Si vous demandez à sortir contre avis médical, vous devez signer une attestation précisant que vous avez été informé des risques encourus pour votre santé, de l'avis négatif du médecin concernant votre sortie et dégageant la responsabilité du Centre MALVAU et du médecin.

Si toutefois vous quittez l'établissement sans nous en informer, nous serons obligés d'en aviser les autorités compétentes.



**DEVELOPPEMENT DURABLE :** L'établissement est engagé dans une démarche de développement durable. Cette démarche repose sur un système de management environnemental visant à réduire les impacts environnementaux issus de l'activité de l'établissement.

**L'ENGAGEMENT QUALITE :** Améliorer la qualité de la prise en charge des patients est une préoccupation constante du Centre MALVAU. L'engagement des professionnels dans la qualité et la sécurité des soins est quotidien et continu. Cet engagement est contrôlé tous les 4 ans par la Haute Autorité de Santé (HAS). Les rapports de certification sont consultables sur le site de la HAS.

**EVALUATION DE VOTRE SATISFACTION :** Il est important pour nous de connaître votre sentiment sur votre séjour et vos idées, suggestions et critiques éventuelles afin que nous puissions améliorer notre prestation. A cette fin, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire de satisfaction remis à votre arrivée au bureau des admissions et de le déposer au service administratif lors de votre sortie.

Nous mettons également à votre disposition dans chaque service une boîte à idées.

Aussi, n'hésitez pas à nous écrire ce qui vous a satisfait (cela fait toujours plaisir) et éventuellement ce qui, d'après vous, ne fonctionne pas (cela nous permet de nous améliorer).

A la sortie de l'établissement quel qu'en soit le motif, vous devez contacter votre médecin traitant et poursuivre les soins et les traitements dont vous avez besoin.

Il vous appartient, si vous le souhaitez, de prévenir votre entourage de l'orientation que vous avez choisie.





**REGLES GENERALES A RESPECTER**

- ▶ Pour le respect de vous-même et des autres, veillez à la tranquillité des lieux, à votre hygiène personnelle, à la décence et la correction de votre tenue, au respect du matériel mis à votre disposition. **Les dégradations sont à votre charge.**
- ▶ Votre comportement ou votre attitude ne doit pas compromettre l'objectif de votre séjour, la qualité de vos soins et le sérieux de l'établissement. Les rapprochements et les rapports sexuels entre patients ne sont pas autorisés.
- ▶ Les visites en chambre entre patients.
- ▶ **Toutes violences, insultes, menaces ou actes dangereux** que ce soit envers les autres personnes hospitalisées ou les membres du personnel sont évidemment interdits et sont susceptibles d'entraîner une sortie immédiate.
- ▶ A votre arrivée et/ou en cas de besoin, vos affaires personnelles peuvent être vérifiées avec votre accord et en votre présence par le personnel soignant.
- ▶ Tout objet pouvant servir d'arme (couteau, cutter, nunchaku, bombe lacrymogène, etc.) est strictement interdit. Si vous en possédez, vous devez les remettre aux personnels de l'établissement.
- ▶ Que ce soit avec les personnes hospitalisées et/ou avec les personnels, les jeux d'argent et les transactions de quelque nature que ce soit (prêts, ventes, pourboires...) ne sont pas autorisés.
- ▶ Il est interdit de cracher.
- ▶ La présence d'animaux est strictement interdite.
- ▶ Merci d'informer immédiatement les infirmier(e)s de toute difficulté et/ou besoin, problématique, vous concernant.
- ▶ Le respect de votre dignité, de votre intimité, de votre intégrité, de votre vie privée vous est garanti, chaque membre du personnel étant soumis au secret professionnel.

**ALCOOL, TOXIQUES, MEDICAMENTS :**

L'introduction dans l'établissement et/ou la consommation de boissons alcoolisées ou de tout autre produit pouvant être considéré comme toxique **sont strictement interdits.**

**LES HORAIRES :** Les horaires de l'établissement tels qu'ils sont précisés doivent être respectés, notamment ceux de la distribution des médicaments (une demi-heure avant chaque repas).

**FIN DE SOIREES**

**Après 22h00**, merci de respecter le sommeil des personnes hospitalisées.

**A 22h45**, vous devez avoir regagné votre chambre.

**A 23h00**, nous vous demandons d'éteindre les lumières...



# 1. CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISEE\*

En référence à la circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006

L'objectif de la Charte de la personne hospitalisée est de faire connaître concrètement, les droits et les devoirs des patients accueillis à l'hôpital, tels que définis par la réglementation.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX



**Toute personne est libre** de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes âgées et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



**Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil**, de traitements et de soins. Ils sont attentifs au soulagement de l'aduleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



**L'information donnée au patient** doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



**Un acte médical ne peut être pratiqué** qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



**Un consentement spécifique est prévu**, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



**Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus la rapas de conséquences sur la qualité des soins qu'elle recevra.



**La personne hospitalisée peut**, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



**La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Sa intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



**Le respect de la vie privée est garanti** à toute personne hospitalisée ainsi que la confidentialité des informations personnelles administratives, médicales et sociales qui la concernent.



**La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux)** bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



**La personne hospitalisée peut exprimer** des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure réglementaire amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

*Vous pouvez, à chaque fois que vous le jugerez utile, saisir le directeur ou le médecin chef en sollicitant un rendez-vous ou par écrit.*



## 2. DESIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

A votre demande, vous pouvez désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant.

La personne de confiance peut, si vous le jugez nécessaire, vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions si nécessaire. Elle partage ainsi, avec votre accord et en votre présence, le secret médical.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité d'exprimer votre volonté (perte de connaissance...), la personne de confiance ou à défaut un de vos

proches, deviendrait l'interlocuteur direct que consulterait et informerait le médecin.

En aucun cas, **la personne de confiance ne peut se substituer à vous.**

**Cette désignation se fait par écrit** sur un formulaire à demander et à remettre au médecin. Vous pouvez annuler cette désignation à tout moment.

Renseignez-vous auprès de votre médecin généraliste ou de votre médecin psychiatre référent.



## 3. CONSENTEMENTS

☞ Pour tout acte médical nous sollicitons votre accord et ce, après que le(s) médecin(s) vous ait (aient) expliqué les bénéfices et les risques de l'acte envisagé. A tout moment, vous pouvez refuser l'acte médical qui vous est proposé. Pour ce faire, vous devez en informer, soit directement le médecin prescripteur, soit le responsable de la permanence de la CRUQ (commission des relations avec les usages et la qualité de la prise en charge) ou bien encore le directeur de l'établissement. Afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité de vos soins (par exemple : transfert d'établissement), nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer de suite votre choix par écrit.

☞ Conformément à la loi, votre accord écrit serait également recueilli si cela venait à se produire dans les cas suivants :

- ▶ si nous souhaitons vous inclure dans une recherche biomédicale ;
- ▶ si nous souhaitons, à notre initiative, effectuer des dépistages de certaines maladies infectieuses : VIH ou génétiques. La demande de dépistage VIH est systématiquement demandée lorsqu'une personne se blesse avec un objet ayant été en contact avec le sang ou les liquides biologiques ;
- ▶ personnes sous tutelle ou curatelle.



## 4. L'ACCES A VOTRE DOSSIER MEDICAL

Des informations formalisées, nécessaires à assurer vos soins, sont regroupées au sein d'un dossier personnalisé et protégé par des règles de confidentialité.

Vous (ou votre tuteur, ou le médecin que vous avez désigné ou vos ayants droits sauf opposition de votre part, en cas de décès) pouvez y avoir accès soit par consultation sur place, soit par envoi postal, **en adressant une demande écrite au directeur** de l'établissement. Vous disposez alors d'une période de réflexion de 48 heures durant laquelle aucune information ne peut vous être transmise.

Les dossiers sont conservés par le Centre MALVAU pendant une durée minimale de 20 ans, suivant la réglementation en vigueur. Il ne peut vous être remis que des **copies des documents**.

La communication sera effectuée dans les 8 jours suivant votre demande pour les documents de moins de 5 ans. Ce délai ne peut excéder 2 mois pour les documents plus anciens.

**Les frais de reproduction et d'expédition seront à votre charge.**

L'établissement conservera pendant 20 ans votre dossier médical à compter de la date de votre dernier jour dans l'établissement (CSP art. 112.7).

*Nous vous recommandons pour ce type de démarche, relative à votre séjour et vos soins, de privilégier l'accompagnement par un médecin de votre choix. Les médecins du Centre MALVAU sont à votre disposition pour vous recevoir et répondre à vos questions.*



## 5. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations administratives et médicales vous concernant, font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978. Ces données font l'objet d'une déclaration à la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), sous la responsabilité du médecin chef, responsable de l'information médicale de l'établissement. Elles sont protégées par le secret médical.

Vous pouvez exercer un droit d'accès de rectification de vos données personnelles. Ce droit s'exerce auprès du médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement.

Vous pouvez également vous opposer au recueil et au traitement de données nominatives vous concernant, dans les conditions fixées à l'article 26 de la loi du 6 janvier 1978.



## 6. LE SECRET PROFESSIONNEL

**L'établissement s'engage à respecter le secret professionnel** vous concernant, cela va du secret médical à la garantie de l'anonymat de votre séjour. Le personnel du Centre MALVAU et toute personne dont les missions impliquent la présence dans l'établissement y sont tenus et y veillent strictement.

De votre côté, nous vous demandons également de ne pas divulguer des informations couvertes par le secret, sur la personne hospitalisée, que ces informations vous concernent directement ou qu'elles concernent d'autres personnes

hospitalisées ou l'ayant été. Le non-respect patent de cette demande peut entraîner des mesures disciplinaires.

**Aucune information** concernant votre séjour et les soins effectués ne peut être transmise par téléphone à qui que ce soit, afin d'en préserver la confidentialité.



## 7. COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS ET LA QUALITE DE LA PRISE EN CHARGE (CRUQ)

**Un dispositif est chargé d'assister** et d'orienter toute personne qui s'estimerait victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement, pour lui indiquer les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnel dont elle dispose.

Avant tout, il est recommandé de rechercher toutes les informations souhaitées auprès d'un cadre ou d'un médecin.

Membres de la commission :

Docteur BOURDIER

Madame CHALOPIN Infirmière

Madame RAIMBAULT Moniteur – AMP

Madame MARTIN Directrice

Monsieur BARBIER représentant des usagers (Vie libre)

Monsieur MORINEAU représentant des usagers (Santé de la Famille).

Suppléants représentants des usagers :

Monsieur AUGER (Vie libre)

Monsieur ARFAUX (Santé de la famille).

La permanence est assurée tous les lundis de 13h à 14h, par l'infirmière de service.

Votre sortie ne représente pas le point final de votre parcours de soins. Afin de continuer à rencontrer les professionnels et les personnes qui vous aident dans votre démarche, vous pouvez nous contacter et nous donner de vos nouvelles. Si vous souhaitez venir nous rencontrer, un moment d'accueil par l'équipe vous est réservé **le vendredi de 13h30 à 16h sur le temps Club Malvau. Un éthylotest sera effectué à votre arrivée.**

En cas de besoin après votre sortie, l'équipe reste, dans toute la mesure du possible, à votre disposition pour vous aider ou vous conseiller.

Si vous désirez nous rendre visite, vous devez prévenir au moins la veille de votre venue.

**DEPART DEFINITIF :** La veille de votre départ, remettre votre clé de placard au secrétariat qui vous rendra alors la caution demandée à l'arrivée. Les bulletins de sortie vous seront remis, le jour de votre départ.

Une réunion de sortants clôturera le séjour le lundi précédent votre sortie.

Le questionnaire de sortie est un outil d'amélioration du service. Nous vous demandons de bien vouloir le compléter avant votre départ.

## VOTRE DEVENIR

Sous réserve d'obtenir l'accord de votre autorisation signée à votre arrivée au Centre, révocable par écrit à tout moment, l'établissement vous adressera, à 6 mois et un an, un questionnaire à remplir et à nous retourner, afin d'évaluer votre devenir.



**Président : Guy BERTEREAU**

- ▶ Votre adhésion au Club Malvau (10 €) sera pour vous un moyen de rester en contact avec l'équipe du Centre.
- ▶ Vous pourrez revenir régulièrement le vendredi après-midi, et aider les personnes qui sont en soins, grâce à votre témoignage sur votre séjour et « l'après ». Un éthylotest sera effectué à votre arrivée.
- ▶ Vous contribuerez également, par vos idées, à promouvoir la qualité de la prestation et à améliorer les méthodes de soins du Centre MALVAU.



**Vous êtes d'ores et déjà invité(e), avec votre famille et/ou amis, à la kermesse qui se déroule chaque année au mois de juin (le 1<sup>er</sup> dimanche)**

*Des bulletins d'adhésion sont à votre disposition au secrétariat.*

## MOUVEMENTS D'ENTRAIDE : STRUCTURES NATIONALES

Si vous souhaitez contacter une association, l'équipe se tient à votre disposition pour vous faire connaître les associations présentes dans l'institution. Ces associations ont signé une convention de partenariat avec le Centre MALVAU.

### Charte de bénévolat

Les associations de bénévoles au Centre MALVAU interviennent dans le cadre général de la mission des établissements sanitaires et sociaux, en complémentarité de leur personnel. Chaque association de bénévoles apporte des réponses spécifiques aux attentes des personnes accueillies dans ces établissements ; elle est amenée à agir en lien avec d'autres associations.

Les associations de bénévoles agissent en accord avec l'établissement. Dans le cadre de cet accord, les associations signataires de la charte s'engagent à :

- agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun ;
- n'intervenir ni dans le domaine médical, ni paramédical, ni administratif ;
- respecter la confidentialité des informations qui pourraient leur parvenir, concernant tant l'établissement et le personnel que la personne elle-même ;
- travailler en liaison avec l'équipe soignante.

L'action des bénévoles est une action associative, collective et organisée, dont la qualité est garantie par les engagements suivants :

- les associations signataires de la charte assurent la sélection des bénévoles qu'elles mandatent ;
- elles leur donnent une formation adaptée ;
- elles assurent le suivi et l'encadrement de leurs équipes ;
- elles assurent une régularité et une continuité dans le cadre de l'engagement prévu.

Les associations de bénévoles inscrivent leur action spécifique dans le projet stratégique d'établissement pour la prise en compte de la personne dans sa totalité.

AL-ANON ALATEEN  
18 rue Nollet - 75017 PARIS  
Tél : 01.42.81.97.05  
[www.al-anon-alateen.fr](http://www.al-anon-alateen.fr)

ALCOOLIQUES ANONYMES  
29 rue Campo Formio - 75013 PARIS  
Tél. : 01.48.06.43.68  
[www.alcooliques-anonymes.fr](http://www.alcooliques-anonymes.fr)

ALCOOLIQUES ANONYMES  
Intergroupe de Paris (A.A)  
3 rue Frédéric Sauton - 75005 PARIS  
Tél. : 01.43.25.75.00

ALCOOL ASSISTANCE  
Section quartier des Halles (Paris)  
3 rue Jean Mermoz - 75001 PARIS  
Tél. : 08.21.00.25.26  
[www.alcoolassistance.net](http://www.alcoolassistance.net)

ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION DE  
L'ALCOOLISME (ANPA)  
20 rue Saint Fiacre - 75002 PARIS  
Tél. : 01.42.33.51.04  
[www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)

ASSOCIATION POUR LA COMMUNICATION,  
L'ESPACE ET LA REINSERTION DES MALADES  
ALCOOLIQUES (ACERMA)  
22 quai de la Loire - 75019 PARIS  
Tél : 01.48.24.98.16 - Accueil du lundi au vendredi  
de 14h à 18h.  
[acerma.asso@yahoo.fr](mailto:acerma.asso@yahoo.fr)

FEDERATION NATIONALE DES AMIS  
DE LA SANTE  
18 rue du parc - 67205 Oberhausbergen  
Tél. : 03.88.56.09.65  
[www.f-n-a-s.com](http://www.f-n-a-s.com)

ALCOOL ECOUTE JOIE ET SANTE  
Tél. : 05.49.50.63.51  
[www.alcoolecoutejoieetsante.com](http://www.alcoolecoutejoieetsante.com)

LA SANTE DE LA FAMILLE DES CHEMINS DE FER  
FRANÇAIS  
190 avenue de Clichy - Bâtiment C - 75017 Paris  
Tél : 01.71.93.82.32  
[www.lasantedelafamille.fr](http://www.lasantedelafamille.fr)

LA CROIX BLEUE  
189 rue Belliard – 75018 PARIS  
Tél. : 01.42.28.37.37  
[www.croixbleue.fr](http://www.croixbleue.fr)

VIE LIBRE  
8 impasse Dumur - 92110 CLICHY  
Tel.: 01.47.39.40.80  
[www.vielibre.org](http://www.vielibre.org)

SOS Alcool Femmes  
Association Laure Charpentier  
7 rue Daunou  
75002 PARIS 02  
Accès : Métro Opéra  
Tel. /Fax : 01 40 15 90 17  
Mail : [alcoofem@wanadoo.fr](mailto:alcoofem@wanadoo.fr)  
Site : [pagesperso-orange.fr/alcoofem](http://pagesperso-orange.fr/alcoofem)



# MALVAU

CENTRE MALVAU  
21, Quai des Violettes  
37400 AMBOISE

CSSR EN ADDICTOLOGIE

## **Questionnaire de fin de séjour** **A remettre lors de votre sortie**

	<b>Très satisfaisant</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Peu Satisfaisant</b>	<b>Non Satisfaisant</b>	<b>Non Concerné</b>
					
L' accueil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La signalétique dans l'établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'hébergement (confort, hygiène..)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La restauration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le service lingerie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La disponibilité du personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le soutien psychologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les soins médicaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'accompagnement social	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les soins infirmiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les thérapies de groupe (relaxation, réunions...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

--	--

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu Satisfaisant	Non Satisfaisant	Non Concerné
					
Les ateliers d'expression (ateliers loisirs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les informations sur la maladie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les intervenants des associations d'entraide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les activités d'atelier (ergothérapie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La réadaptation physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les loisirs et le temps libre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le respect de la dignité et de la confidentialité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le respect du droit des patients	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La prise en compte de la douleur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Selon vous, quel est l'effet de ce séjour sur votre parcours de vie :

**Si vous êtes fumeur (fumeuse) :**

**Etes-vous satisfait de la prise en charge proposée pour l'arrêt du tabac ?**

**OUI - NON - POURQUOI ?**

**REMARQUES ET SUGGESTIONS :**

Facultatif : NOM Prénom .....

Date de sortie .....

Ce bulletin peut être déposé anonymement dans la boîte à lettres

**CENTRE MALVAU**  
Établissement de soins spécialisés  
21, Quai des violettes  
37400 AMBOISE

### **FICHE DE RECEPTION**

- **LIVRET D'ACCUEIL**

*Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....  
Atteste avoir reçu à mon admission le livret d'accueil de l'établissement et m'engage à en prendre connaissance.*

- **CAUTION**

*Il m'a été demandé une caution de 20 € pour les clés, les tenues d'atelier, le matériel, etc...qui seront mis à ma disposition pendant le séjour, celle-ci me sera restituée à ma sortie.*

- *Remise ce jour :*

- *Espèces*

- *Chèque*

- *Non remise ce jour*

*Amboise,  
Le*